



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Ile-de-France

Question écrite n° 6300

Texte de la question

M Francis Delattre attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur les perturbations de plus en plus fréquentes qui affectent les conditions de transport en commun, notamment sur les lignes SNCF du réseau nord de la banlieue parisienne. Outre les grèves récentes qui prennent véritablement « en otage » les usagers, ceux-ci doivent subir quotidiennement des retards et des attentes insupportables après une journée de travail. À ce bilan déjà lourd, faut-il encore ajouter un sentiment croissant d'insécurité ressenti par les voyageurs quand ils empruntent les transports en commun. Il lui demande en conséquence quelles mesures il envisage de prendre afin d'améliorer les conditions de transport en commun dans la banlieue parisienne.

Texte de la réponse

Reponse. - Bien que certaines perturbations notables aient affecté la région Paris-Nord à la fin de l'année 1988, la majeure partie des retards est comprise entre 2 et 5 minutes. La configuration du réseau de la banlieue Nord et la saturation d'installations communes à plusieurs lignes expliquent les difficultés de circulation des trains. Toutefois, des travaux ont débuté pour la modification du plan de voies dans l'avant-gare de Paris-Nord ; ils permettront de remédier à ces retards par une amélioration sensible de la régularité des trains. Par ailleurs, au cours du dernier trimestre de l'année 1988, la relative pénurie de matériel, due à la nécessité de l'immobiliser pour réaliser des transformations qui renforcent la sécurité, a été aggravée par les mesures prises afin de suppléer la RATP paralysée par des conflits sociaux. Pour assurer un trafic minimum sur la section de la ligne B qu'elle exploite, la SNCF a dû faire appel à toutes ses ressources pour desservir, sans aucune réserve, un réseau à l'exploitation fragile. En outre, concernant le problème de l'insécurité, on observe que, si les agressions sont en légère diminution, sur les lignes de la banlieue Nord, par contre les actes de vandalisme connaissent une augmentation. S'ils ne mettent pas en cause la sécurité des voyageurs, ils peuvent, par la manipulation intempestive de mécanismes qui ne sont pas à la disposition du public, entraîner des attentes ou des retards. Les services de surveillance générale de la SNCF s'attachent à juguler les différentes formes de délinquance qui créent chez les usagers un sentiment d'insécurité et se révèlent en outre coûteuses du fait que de tels actes de vandalisme concernent aussi bien le matériel roulant que les bâtiments accueillant les voyageurs. À cette fin, les brigades de surveillance de la SNCF sont en relation constante avec les forces de police et travaillent avec elles en étroite collaboration. Des tournées sont régulièrement effectuées, notamment des opérations « derniers trains » qui s'exercent avec le concours de la police. Cette synergie devrait permettre de maîtriser un phénomène qui affecte la vie quotidienne des habitants de Paris et de la région Ile-de-France et de répondre à une exigence légitime des usagers des transports en commun, celle de la sécurité et de la régularité de leurs déplacements.

Données clés

Auteur : [M. Delattre Francis](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6300

Rubrique : SnCF

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3526